

COMMUNE DE DOUVAINNE  
Place de l'Hôtel-de-Ville  
74140 DOUVAINNE  
Tél. 04.50.94.00.37

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 18 janvier 2021

Nb de membres en exercice : 29
Présents : 23 jusqu'au point 5 et 24 présents dès le point 6
Absent : 1
Absents excusés ayant donné pouvoir : 5 jusqu'au point 5 et 4 dès le point 6
Votants : 28

Le dix-huit janvier deux mille vingt-et-un à dix-sept heures, les membres du Conseil municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à la salle du Coteau de Douvaine sous la présidence de Madame Claire CHUINARD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 12 janvier 2021. Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 12 janvier 2021.

**Présents :** Mme CHUINARD Claire - *Maire*, Mme CHOLLET Angèle Lucette, M. LEHMANN Patrick, Mme LE REUN Karine, M. SONDAG Patrice, M. RIGOLI Claude - Adjoints, Mme BUREAU Marine, Mme DELBAYS-ATGE Emilie, Mme FICHARD Andrée, Mme GONNET Michelle, Mme HAVEL Céline, M. HAVEL Julien, M. MAINHAGU Marc, Mme SMADJA Karine, Mme TUPIN-BRON Anne-Marie, M. VESIN Marc, M. BARRAS Olivier, Mme GACHET Audrey, Mme LAMAISON Josiane, M. MAILLET Laurent, *Mme PES Catherine (présente dès le point 6)*, M. SECHAUD Jean-François, M. ROBERT Stéphane, M. LECLERC Patrick, conseillers municipaux

**Absents ayant donné pouvoir :** M. WOLF Pascal (pouvoir à M. RIGOLI Claude), Mme FRANÇAIS Chloé (pouvoir à Mme LE REUN Karine), M. COLMARD Philippe (pouvoir à Mme DELBAYS-ATGE Emilie), M. DE LA BARRERA NAUMANN Victor (pouvoir à Mme FICHARD Andrée), *Mme PES Catherine (pouvoir à M. SECHAUD Jean-François jusqu'au point 5)*

**Absent:** M. EL YAKOUTY Abdelhak

**Secrétaire de séance :** Mme CHOLLET Angèle, Lucette

#### Désignation du secrétaire de séance :

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la désignation, en début de séance, du secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CHOLLET Angèle Lucette est désignée secrétaire de séance, fonction qu'elle déclare accepter.

#### Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14 décembre 2020 :

Le procès-verbal du Conseil municipal du 16 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

### Affaires Générales

#### 1. Élection d'un nouvel adjoint suite à la démission du 3ème adjoint au Maire

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 28

Nb de bulletins trouvés dans l'urne : 28

Nb de bulletins nuls : 0

Nb de bulletins blancs : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	
	En chiffre	En toutes lettres
BUREAU Marine	20	vingt
PES Catherine	6	six

Mme BUREAU Marine est désignée en qualité de troisième adjointe et immédiatement installée dans ses fonctions.

**2. Indemnité de fonction attribuée à l'adjoint nouvellement élu suite à la démission du 3ème adjoint en place**

Le Conseil à l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer une indemnité de fonction de 20,31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique attribuée à la troisième adjointe nouvellement élue

**DIT** que cette indemnité sera versée à compter du **19 janvier 2021**.

Il est précisé que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente sont inscrits au budget principal 2021

**3. Modification des responsables et membres de la commission sociale (solidarité, cohésion sociale et logements)**

Le Conseil à l'unanimité,

**DECIDE** de désigner Madame Marine BUREAU, 3<sup>ème</sup> adjointe nouvellement élue en tant que co-responsable de la commission sociale (solidarité, cohésion sociale et logements) avec Monsieur Patrice SONDAG. Madame Michelle GONNET fera partie des membres de cette commission comme suit :

COMMISSIONS	RESPONSABLES	MEMBRES
Commission sociale : solidarité, cohésion sociale et logements	Marine BUREAU et Patrice SONDAG	Andrée FICHARD, Michelle GONNET, Philippe COLMARD, Angèle Lucette CHOLLET, Karine SMADJA

**4. Commission Locale d'Evaluation des charges transférées - CLECT - Désignation d'un membre titulaire et d'un suppléant**

Le Conseil à l'unanimité,

**DECIDE** de désigner Monsieur Pascal WOLF en tant que membre titulaire et Madame Claire CHUINARD en tant que membre suppléant.

**RESSOURCES HUMAINES**

**5. Convention de mise à disposition de personnel avec Chablais Inter Emploi**

Le Conseil à l'unanimité,  
**ADOpte** les propositions de Madame le Maire :

La signature d'un contrat de mise à disposition du personnel à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021.

Le taux de facturation appliqué est de 20,15 euros de l'heure net de taxes pour un taux horaire de 10,50 euros. Ce taux de facturation peut être revalorisé notamment à chaque augmentation du SMIC.

De plus, une majoration est calculée selon les situations suivantes :

- Heures maximum autorisées : 10h/jour et 48h/semaine,

- Plus de 35 heures par semaine : + 25 % du tarif horaire de la 36<sup>e</sup> à la 43<sup>e</sup> heure, +50% au-delà de la 44<sup>ème</sup> heure,
- Dimanche et jours fériés: + 50 % du tarif horaire (sauf le travail du 1<sup>er</sup> mai qui est majoré à 100 %),
- Heures de nuit : + 25 % du tarif horaire de 21h00 à 7h00.

Il pourra être demandé une indemnité kilométrique sur la base de 0,40 € par kilomètre pour un déplacement en voiture et 0,15 € par kilomètre effectué en 2 roues, ou un remboursement, des tickets de bus ou de train, pour le salarié mis à disposition ne résidant pas sur la commune de DOUVAINE.

## FINANCES

### 6. Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local 2021 (DSIL) - rénovation du circuit d'alimentation d'eau potable Route des Luges

Le Conseil à l'unanimité,

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel des travaux de rénovation du circuit d'alimentation d'eau potable Route des Luges ;

Le montant prévisionnel du programme est estimé à 78 645€ HT, selon le plan de financement suivant :

Subvention :	23 593,50 €
Fonds propres de la commune :	<u>55 051,50 €</u>
Montant HT :	78 645,00 €

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de réaliser cet équipement ;

**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une aide financière dans le cadre de la DSIL au taux de 30% pour cette opération soit 23 593,50 €

**AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

### 7. Demande de subvention dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2021 (DETR) -Extension bâtiment et locaux liés à l'activité pédagogique et périscolaire : extension école maternelle

Le Conseil à l'unanimité,

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel des travaux d'extension de la maternelle pour la création d'une salle polyvalente ; Le montant prévisionnel du programme est estimé à 115 834 € HT, selon le plan de financement suivant :

Subvention :	23 167.00 €
Fonds propres de la commune :	<u>92 667.00 €</u>
Montant HT :	115 834.00 €

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de réaliser cet équipement ;

**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une aide financière dans le cadre de la DETR au taux de 20% pour cette opération soit 21 353.00 €

**AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

### 8. Demande de subvention dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2021 (DETR) - Réhabilitation de bâtiment à vocation administrative : 1er étage salle des mariages, des commissions et local informatique

Le Conseil à l'unanimité,

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel des travaux de rénovation d'une partie de l'étage de la mairie ; Le montant prévisionnel du programme est estimé à 15 640€ HT, selon le plan de financement suivant :

Subvention :	3 128,00 €
--------------	------------

Fonds propres de la commune : 12 512,00 €  
 Montant HT : 15 640,00 €

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de réaliser cet équipement ;

**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une aide financière dans le cadre de la DETR au taux de 20% pour cette opération soit 3 128.00 €

**AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

#### 9. DM4-Régularisation BP 2020

Le Conseil à l'unanimité,

**APPROUVE** la décision modificative n°4 du budget commune 2020 dont les écritures figurent dans le tableau

Investissement		Dépenses		Recettes	
		Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
<b>011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		<b>125</b>			
6231	Annonces et insertions	125			
<b>66 - CHARGES FINANCIERES</b>			<b>125</b>		
66111	Intérêts.emprunts et dettes - réglés à échéances		125		
<b>TOTAL</b>		<b>125</b>	<b>125</b>		

ci-après.

### PETITE ENFANCE

#### 10. Tarifification crèche 2021

Le Conseil à l'unanimité,

**APPROUVE** les nouveaux tarifs du Multi Accueil Sucre d'Orge tels que proposés par Madame le Maire dans le tableau ci-après :

<i>Libellé</i>	TARIFS	
<b>Accueil régulier et occasionnel</b>	Prix plancher 2021 CAF 711,62 €/mois	→ 0,43 €/h
	Prix plafond : 9675 €/mois	→ <b><u>5.95 euros/h</u></b>
<b>Majoration pour l'accueil occasionnel hors commune</b>	20% supplémentaire au tarif horaire PSU	
<b>Accueil d'Urgence</b>	<b><u>2.50 euros/h</u></b>	
<b>Accueil enfant en situation de handicap</b>	<b><u>application du taux d'effort horaire inférieur</u></b>	
<b>Frais dossier inscription</b>	Accueil régulier : <b>40 euros /famille/an</b> Accueil occasionnel : <b>30 euros /famille/an</b>	

#### Questions diverses :

DIA Thonon-Agglomération : le Conseil municipal est informé des décisions prises dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain.

#### Questions orales :

Madame le Maire répond aux questions orales transmises par Monsieur LECLERCQ de la liste d'opposition Douvaine @venir, ainsi que celles transmises par Monsieur BARRAS.

En l'absence d'autres questions orales, la séance est levée à 18h35

DOUVAINE, le 20 janvier 2021